



*Signataire : Arber Jahija*

*Date de dépôt : 20 mars 2025*

## **Question écrite urgente**

### **Comment les mandats externes sont-ils attribués par le SPMi ?**

Le Service de protection des mineurs (SPMi) joue un rôle fondamental dans l'accompagnement des enfants et des familles confrontés à des situations de vulnérabilité. Dans le cadre de ses missions, il attribue des mandats externes pour diverses prestations. Afin d'assurer une transparence et une bonne gouvernance dans l'attribution de ces mandats, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. **Quels types de mandats externes le SPMi attribue-t-il actuellement ?***
- 2. **Quelles sont les modalités d'attribution de ces mandats (procédure, critères de sélection, durée des contrats, etc.) ?***
- 3. **Quels sont les acteurs ou structures qui bénéficient de ces mandats (institutions, associations, entreprises, professionnels indépendants, etc.) ?***
- 4. **Quel est le processus décisionnel en place pour l'attribution des mandats ? Qui est responsable de ces décisions ?***
- 5. **Existe-t-il un cadre réglementaire spécifique qui encadre ces mandats et garantit leur conformité avec les exigences légales et éthiques ?***
- 6. **Est-il prévu d'attribuer de nouveaux mandats prochainement ? Si oui, dans quels domaines et selon quelles modalités ?***
- 7. **Des appels d'offres sont-ils envisagés pour l'attribution de ces mandats ? Si oui, dans quels délais et selon quels critères ?***

Dans un souci de clarté et de transparence, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir apporter des précisions détaillées sur ces différents points.